



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

RB

P.V. AEDCI 47

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2013

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 juin 2013
2. Adoption de la liste des documents européens transmis entre le 6 et le 12 juillet 2013
3. Présentation de dossiers européens qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2013) 485: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Rapport annuel sur les activités de l'unité centrale d'EURODAC en 2012.
Rapporteur: M. Marc Angel

JOIN(2013) 22: Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions vers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne.
Rapporteuse: Mme Martine Mergen

COM(2013) 468: Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions concernant la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales.
Rapporteur: M. Marcel Oberweis
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusée : Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 juin 2013

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Adoption de la liste des documents européens transmis entre le 6 et le 12 juillet 2013

La liste des documents est adoptée.

Le document COM(2013)498 étant du domaine de la coopération au développement, il se pose la question de savoir si la commission se réunira en automne, vu l'incertitude sur la date de la dissolution de la Chambre des Députés. Les documents transmis dans les commissions sectorielles restent au rôle des affaires des commissions respectives.

3. Présentation de dossiers européens qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2013) 485: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Rapport annuel sur les activités de l'unité centrale d'EURODAC en 2012.

Rapporteur: M. Marc Angel

Le présent rapport annuel, qui est le dixième, comprend des informations sur la gestion et les performances du système en 2012. Il évalue les résultats et la rentabilité d'EURODAC, ainsi que la qualité du service assuré par son unité centrale. Il s'agit du dernier rapport annuel que la Commission européenne présente car les suivants émaneront de l'agence eu-LISA.

La Commission européenne a présenté, le 30 mai 2012, une nouvelle proposition permettant l'accès des services répressifs à EURODAC. Cette proposition est controversée et sera sans aucun doute fortement discutée.

En 2012, les dépenses de gestion et de fonctionnement de l'unité centrale se sont élevées à 421.021 EUR, marquant une diminution par rapport aux années précédentes (1.040.703 EUR en 2011, 2.115.056 EUR en 2010, 1.221.183 EUR en 2009) due essentiellement à la mise à niveau du système EURODAC (EURODAC PLUS).

L'article 18, paragraphe 2, du règlement EURODAC définit une catégorie de transmissions prévoyant la possibilité d'effectuer des «recherches spéciales» («catégorie 9») à la demande de la personne dont les données sont conservées dans la base de données centrale afin de garantir son droit, en tant que personne concernée, d'accéder à ses propres données. En 2012, 111 recherches de ce type ont été effectuées au total, ce qui représente une baisse de 50,9 % par rapport à 2011 (226) mais une forte hausse par rapport aux chiffres de 2010 (66) ou de 2009 (42).

Sur un total de 285.959 demandes d'asile enregistrées dans EURODAC en 2012, 27,48 % étaient des «demandes d'asile multiples» (c'est-à-dire une deuxième demande ou plus), ce qui signifie que, dans 78.591 cas, les empreintes digitales de la même personne avaient déjà été enregistrées en tant que transmission de «catégorie 1» dans le même État membre ou dans un autre.

JOIN(2013) 22: Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions vers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne.
Rapporteuse: Mme Martine Mergen

La présente communication conjointe propose une approche globale de l'Union européenne en réaction au conflit et à ses conséquences, tant en Syrie que dans les pays voisins. Depuis le début du conflit, une dégradation sérieuse de la sécurité des personnes a été constatée, avec plus de 93.000 décès cumulés et 1,6 million de réfugiés au mois de juin 2013. Des estimations prudentes indiquent que 6,8 millions de personnes ont besoin d'assistance. On dénombre à 4,25 millions les personnes déplacées à l'intérieur du pays et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) prévoit que l'on pourrait atteindre le nombre de 3,45 millions de réfugiés d'ici à la fin de cette année.

Dans son rapport de juin 2013, la commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur la Syrie dénonce les nouveaux niveaux de brutalité atteints par le conflit et apporte pour la première fois la preuve de l'imposition systématique de sièges, de l'utilisation d'agents chimiques et de déplacements forcés. La commission d'enquête rappelle que les forces gouvernementales et les milices qui leur sont affiliées ont commis des crimes contre l'humanité ainsi que des crimes de guerre et des violations flagrantes des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Il existe également des preuves que des groupes armés d'opposition au gouvernement ont commis des crimes de guerre et d'autres exactions graves, mais pas d'une intensité et d'une ampleur comparables à ceux commis par les autorités syriennes.

À ce jour, 678.000.000 EUR d'aide humanitaire ont été engagés par les États membres et sur le budget de l'UE. En outre, l'UE a mobilisé 175.000.000 EUR au titre d'autres instruments budgétaires non humanitaires. Au total, la réponse à la crise a déjà atteint plus de 850.000.000 EUR. Toutefois, même cette somme importante est insuffisante pour faire face aux énormes besoins humanitaires, qui ne font que croître.

Les conséquences du conflit syrien de plus en plus imprévisible et déstabilisant se font sentir au-delà des frontières de la Syrie. Le Liban et la Jordanie, qui étaient déjà confrontés à des défis majeurs avant l'éclatement de la crise, sont aujourd'hui dans une situation sans précédent, qui menace leur stabilité interne. La Turquie et l'Iraq risquent également de connaître des problèmes politiques directement liés à l'appartenance ethnique, religieuse et politique des réfugiés, bien que leur capacité d'absorption socio-économique soit supérieure à celle du Liban et la Jordanie.

Les intentions de l'Union européenne sont les suivantes :

- encourager un règlement politique en présentant une position solide de l'UE lors de la prochaine conférence internationale de «Genève II»;

- nouer le dialogue avec l'opposition pour qu'elle prenne part à la conférence de «Genève II» et y soit représentée par des interlocuteurs légitimes en mesure de prendre des engagements;
- poursuivre les travaux en vue de garantir l'accès à l'aide humanitaire dans toutes les régions touchées par le conflit;
- établir d'autres dérogations au régime de sanctions afin d'apporter un soutien à la population syrienne;
- augmenter le budget de l'aide financière de l'UE de 400.000.000 EUR en 2013, pour couvrir les besoins prioritaires des populations touchées, en Syrie et dans la région;
- accroître le soutien aux communautés d'accueil dans les pays voisins de la Syrie, en vue de soutenir et de renforcer leur capacité à faire face à l'afflux de réfugiés;
- maintenir la pression sur les Nations Unies au sujet des allégations de violations des droits de l'homme, du droit humanitaire international et des libertés fondamentales;
- encourager la solidarité avec les personnes particulièrement vulnérables qui peuvent avoir besoin d'une réinstallation;
- empêcher la radicalisation de citoyens de l'UE et régler la question des «combattants étrangers» de l'UE qui se rendent dans la zone de conflit;
- préparer les phases de reconstruction et de restauration d'après-conflit.

Débat

Un membre de la commission fait savoir que le Parlement des Jeunes a adopté 11 résolutions, dont 4 dans le domaine des affaires étrangères. Une résolution sur la situation en Syrie revendique entre autres une facilitation de visa pour ressortissants syriens, sujet également évoqué dans la présente Communication.

COM(2013) 468: Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions concernant la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales. Rapporteur: M. Marcel Oberweis

Le rapport présente deux macrorégions en Europe : la région de la mer Baltique d'une part, et la région du Danube, de l'autre. Le rapporteur fait savoir qu'outre ces deux régions, une troisième a été présentée lors d'une récente conférence organisée par le Conseil consultatif Benelux, celle s'étendant de la Rhénanie du Nord-Westphalie et du Benelux au Sud-Est de la Grande Bretagne et la Picardie-Pas de Calais, englobant une partie de la Grande Région (Sarre-Lor-Lux). L'Union européenne présentera avant la fin de 2014 une stratégie pour une autre macrorégion, celle de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

La stratégie macrorégionale repose sur une tradition de coopération fondée sur des initiatives communautaires telles qu'INTERREG. La notion de la macrorégion est caractérisée par les éléments suivants :

- la région macrorégionale est un cadre intégré concernant les États membres et les pays tiers situés dans la même zone géographique;
- elle relève des défis communs;
- elle bénéficie d'une coopération accrue en matière de cohésion économique, sociale et territoriale.

La notion englobe les principes de l'intégration des objectifs dans les cadres d'action existants, de la coordination, la coopération entre Etats et différents

secteurs à travers toutes les régions, la gouvernance à plusieurs niveaux et le partenariat avec l'Union européenne.

L'évaluation porte sur plus de 100 projets phares ainsi que de nombreux projets qui en dérivent pour la macrorégion de la mer Baltique et plus de 400 projets, dont 150 sont déjà mis en œuvre, pour la région de la Danube, pour un montant total de 49 milliards EUR. Les projets portent notamment sur la réduction de la pollution de la mer Baltique, l'amélioration des voies de transport dans la région du Danube et la coordination de mesures dans le cadre de la protection de l'environnement. Le rapport contient une série de recommandations axées sur l'échange de « best practices », l'association du public et la concrétisation des stratégies.

4. Divers

Les membres de la commission remercient le Président pour le bon et fructueux travail au cours de la période législative qui touche bientôt à sa fin. Le Président de la commission, pour sa part, remercie les membres et souligne le grand éventail de domaines qui sont dans la compétence de la commission, ce qui a rendu le travail très intéressant.

Luxembourg, le 8 août 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot